



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## **LA VILLE DE LÉVIS SE PORTE ACQUÉREUR DU TERRAIN SITUÉ AU 238, ROUTE DU PONT DANS LE QUARTIER SAINT-NICOLAS**

---

**Lévis, le 15 novembre 2004.** – Le conseil municipal a adopté ce soir une résolution autorisant l’acquisition, par la Ville de Lévis, du terrain situé au 238, route du Pont dans le quartier Saint-Nicolas. En agissant ainsi, la Ville de Lévis fait en sorte que cette propriété ne puisse d’aucune manière retomber entre des mains indésirables.

La transaction d’achat sera conclue avec le ministère de la Justice au coût de 62 895 \$ plus les frais afférents. Le coût de l’opération doit être financé à même la réserve financière pour fins de développement du territoire.

On se souviendra que le terrain situé au 238, route du Pont, appartenait antérieurement aux Hell’s Angel de Québec. Cette propriété a fait l’objet d’une saisie, le 19 novembre 1997, suite à une ordonnance de la Cour du Québec énoncée en vertu de la Loi sur les produits de la criminalité. La saisie ayant été maintenue par décision de cour, l’édifice se trouvant sur les lieux a été démoli le 25 novembre 2003.

En achetant ce terrain vacant, la Ville de Lévis assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la population et notamment des résidents du quartier Saint-Nicolas. Elle s’assure que le terrain sera désormais utilisé à des fins plus conformes au bien public et aux volontés des citoyennes et des citoyens.

- 30 -

Source : André Roy  
Direction des communications  
Tél. : 835-8288

---

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5